Conseil communal de Concise

Commission des finances

Rapport sur le préavis municipal relatif à l'autorisation de signature par la municipalité de la servitude de la carrière et de sa convention

La commission composée de Daniel Nussbaum, Vincent Guyot et du rapporteur, s'est réunie le 4 juin au bureau communal et le 10 juin à la salle du Moulin.

Nous remercions Patrick Jaggi, syndic et municipal des finances, pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail:

- Préavis municipal du 17 mai 2019
- Comptes communaux 2019

La commission ne veut pas jouer une version modernisée de la visite de la vieille dame de Dürenmatt et ne prendra pas position sur l'aspect moralement écologique du préavis.

Sous un aspect purement financier, les 300 à 600'000.- annuels retirés de l'exploitation de cette carrière pendant 30 ou 40 ans mettraient du beurre dans les épinards de plus en plus amers de notre commune, et cerise sur le gâteau, selon la procédure actuelle, les revenus provenant de l'exploitation de la carrière ne seraient pas soumis à la péréquation.

Ce montant représenterait entre 5 et 10% de nos recettes actuelles et ne ferait pas de Concise un émirat pétrolier ni un paradis fiscal, d'autant que les montants que nous percevrons, dépendront du nombre de m3 extraits de la carrière. Cette quantité, mesurée annuellement par un géomètre indépendant, dépendra des décisions d'exploitation de Marti SA. Même si un garde-fou existe dans la convention qui prévoit que la commune pourrait dénoncer la servitude si la quantité extraite descendait au-dessous des valeurs moyennes prévues, il ne s'agit pas d'une garantie de revenu.

Sans faire un procès d'intention, la commission trouverait dommage de brûler le projet à ce stade, d'autant que nous n'aurons pas à assumer les frais de l'étude de faisabilité. Fondamentalement, aucune dépense n'a été et ne sera mise à la charge de la commune dans aucune des phases d'étude et de réalisation. C'est suffisamment rare pour le mentionner.

Il s'agit cependant d'une recette trop hypothétique et trop éloignée dans le temps pour que la commission des finances puisse émettre un avis argumenté et chiffré sur ce préavis.

Elle s'en remet donc à la sagesse du Conseil.
Pour la commission des finances:

Daniel Nussbaum Vincent Guyot Eloi Du Pasquier

Conseil communal de Concise

Commission des finances

Rapport sur le préavis municipal relatif aux règlements sur la distribution, l'évacuation et l'épuration des eaux.

La commission composée de Daniel Nussbaum, Vincent Guyot et du rapporteur, s'est réunie le 4 juin au bureau communal et le 10 juin à la salle du Moulin. Nous remercions Patrick Jaggi, syndic et municipal des finances, pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail:

- Préavis municipal du 20 mai 2019
- Comptes communaux 2018

La commission prend acte des déterminations de la municipalité et de sa décision de préciser l'interprétation l'article 5 alinéa 2 de l'annexe au règlement de 2015.

Cette interprétation favorable au consommateur, aura pour résultat une baisse des factures et un manque à gagner pour la commune.

Sachant que les dépenses des 2 postes budgétaires, Réseau d'eau 810 et Réseau d'égout 460 doivent légalement être couvertes par des revenus de taxes et ne peuvent être alimentés par les impôts, la commission est inquiète de la situation des liquidités de la commune.

En effet, les recettes de ces 2 postes, provisionnées dans les comptes 2018, n'ont pas pu pour l'instant être encaissées. Elles représentent 457'000.- pour un volant de liquidités de 1'088'000.- au 31.12.18.

Ce montant de 457'000.- ne comprend pas uniquement les charges et amortissements d'emprunt courants, mais aussi des réserves réelles pour le renouvellement des installations dans le futur, rompant ainsi avec la politique attentiste qui prévalait dans les législatures précédentes.

La commission est consciente qu'un sentiment d'injustice peut être ressenti par certains consommateurs, il n'empêche que l'accès à l'eau potable et son épuration est un privilège qui a un coût et que ce coût a des composantes fixes et incompressibles quelle que soit la consommation effective d'eau.

Le montant à percevoir devant rester constant et équivalent à l'actuel, si le règlement devait être revu, il ne s'agira que d'une nouvelle répartition entre les consommateurs, si certains se verront avantagés, d'autres seront prétérités par rapport à la situation actuelle.

La commission est d'avis que le règlement « clarifié » mérite d'être conservé dans son état actuel jusqu'à ce qu'une nouvelle mouture le remplace afin d'éviter une impasse de liquidités pour la commune et vous recommande donc d'approuver le préavis présenté.

Pour la commission des finances:

Conseil communal de Concise

Commission des finances

Rapport sur le préavis municipal relatif à une demande de crédit de 360'000.- pour la mise en séparatif et l'assainissement du tronçon RC 401 (Arrêt car postal->haut du Pontet

La commission composée de Daniel Nussbaum, Vincent Guyot et du rapporteur, s'est réunie le 4 juin au bureau communal et le 10 juin à la salle du Moulin.. Nous remercions Patrick Jaggi, Syndic et municipal des finances pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail:

- Préavis municipal du 17 mai 2019
- Comptes communaux 2018

Sur le fond, il s'agit de la 4ème tranche du projet global de mise en conformité de notre réseau d'évacuation des eaux, commencé en 2014 avec la rue de la Gare. A l'issue de celle-ci, la Rive et qq petits tronçons seront encore au programme, dans le but d'arriver à sortir 82% d'eau claire des canalisations d'eaux usées.

Financièrement, nous atteignons 4,6 mio de crédit sur une enveloppe globale estimée à 9,7 mio au début du projet.

L'amortissement du crédit sur 30 ans est conforme aux nouvelles règles en matière d'endettement des collectivités publiques.

Pas de subside ECA sur cette tranche car le système des bornes hydrantes ne sera pas revu. A noter que nous avons obtenu 35'000.- pour le tronçon de la route de Provence.

La commission est informée que les travaux de génie civil seront menés par l'entreprise Gabella et la partie sanitaire par Tuyaux Services SA.

En conclusion, la commission vous recommande d'accepter le présent préavis, dans une démarche conséquente pour la mise en séparatif des égouts du village.

Pour la commission des finances:		
Daniel Nussbaum	Vincent Guyot	Eloi Du Pasquier